



Demande de copie intégrale ou d'extrait

Un acte de mariage peut donner lieu à la délivrance de 3 documents différents : la copie intégrale, l'extrait avec filiation et l'extrait sans filiation. Les conditions de délivrance dépendent de la nature du document que vous demandez. Les démarches pour l'obtenir varient en fonction du lieu du mariage.

Faire la demande :

- En ligne : cliquez ici
- Sur place auprès de la mairie du lieu du mariage
- <u>Par correspondance</u> auprès de la mairie du lieu du mariage. Les <u>informations à indiquer sur le courrier</u> dépendent du document demandé.

En savoir plus : cliquez ici

<u>Service État civil de la mairie</u> 16, rue de l'Hôtel de ville - Beaufort-en-Vallée 49250 Beaufort-en-Anjou 02 41 79 74 60